

Le règlement

La randonnée est à effectuer :

- de préférence dans le sens "descendant" c'est-à-dire au départ de la région parisienne - en solitaire ou en groupe sans limite du nombre de participants - à bicyclette, à tandem ou sur tout autre engin pourvu qu'il soit mû par la force musculaire humaine - selon 2 formules de déroulement au choix :
- soit **avec délai** de 7 jours pour les 750 km ;
- soit **sans délai** dans le souci d'en permettre la réalisation par des cyclistes contemplatifs, voire par des groupes familiaux ;
- par tout cycliste français ou étranger, licencié ou non, régulièrement assuré pour la pratique de la bicyclette. Cette randonnée étant purement cyclotouristique, les participants devront respecter le code de la route français et les règles de sécurité en général.

Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent, tuteur légal ou éducateur qualifié, et joindre une autorisation parentale au bulletin d'engagement.

Faire parvenir au moins un mois avant la date de départ prévue à :

Daniel Janan, 5 rue de Baloux, 01290 Pont-de-Veyle

la demande d'engagement ci-jointe et le montant correspondant.
En cas d'impossibilité de prendre le départ à la date prévue, l'engagement reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante incluse.

Contrôles obligatoires sur la carte de route par apposition d'un tampon humide portant le nom de la localité concernée. En cas d'impossibilité, expédier une carte postale au responsable de l'homologation (ci-dessus) ou joindre au moment de la demande d'homologation une photographie du participant et de sa machine devant le panneau de la localité.

Départ et arrivée font en outre l'objet du postage obligatoire d'une carte spécifique.

Le montant de l'engagement, destiné à couvrir les frais de l'organisateur est fixé par personne à :

- **7,5 euros pour les licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)** dans ce cas joindre une photocopie de la licence de l'année en cours ;
- **10 euros pour les autres participants** (non licenciés, autres fédérations...) ;

à régler par chèque à l'ordre de : Union des Audax Français - Paris

En retour, l'organisateur fera parvenir au participant : 1 carte de route - 1 plaque de cadre - 4 cartes postales - 1 livre de route détaillé - les extraits de plans supplémentaires utiles à quitter la banlieue parisienne en sécurité.

L'attention des participants est attirée sur la praticabilité des routes de montagnes : si en France les grands cols sont en principe dégagés du 15 juin au 15 septembre, ils peuvent parfois être ouverts plus tôt, mais être aussi momentanément fermés en plein été. Il nous paraît utile également de rappeler la nécessité de disposer de tout petits développements de montagne.

La randonnée achevée, le participant adressera rapidement au responsable sa carte de route pour homologation.

Nous souhaitons aussi que vous aillez la gentillesse de rédiger un récit court et concis de votre randonnée (photos bienvenues) pour publication dans « la Revue des Audax ». Les photos papier seront rendues.

Des trophées souvenir personnalisés facultatifs, pour chaque randonnée, et pour ceux des randonneurs qui auront bouclé le cycle des trois parcours sans limite de temps, pourront être obtenus : coûts à faire préciser au moment de l'homologation.

Participer à cette randonnée implique l'acceptation du présent règlement.

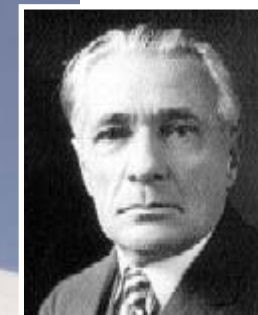


U.E.C.T.
Ligue
Ile-de-France de
Cyclotourisme
CODEP 75



Randonnée permanente Montgeron - Col du Galibier "Souvenir Henri Desgrange"

750 km - 11 cols - 7500 m d'élévation
5 BCN / BPF
3 parcs naturels régionaux
Label FFCT n° 213 / 06



Henri Desgrange
et, ci-contre,
son monument
au col du
Galibier

Une organisation
de l'Union des Audax Français - UAF
sur une idée de Charles Bouchard
Parcours imaginé par Bernard Warin
avec la collaboration
de Jacques Lannoy, Daniel Janan
et Bruno Frilley

La randonnée

Henri Desgrange (1865-1940), organisa en 1901 le second Paris-Brest-Paris, puis il créa en 1903 le **Tour de France cycliste**, probablement inspiré par le premier tour de la France effectué en 1896 par Théodore Joyeux sur bicyclette Acatène. Il le fut aussi et surtout par quelques-uns de ses collaborateurs du journal "l'Auto" dont il était directeur.

Auparavant, en 1902, l'unique édition de Marseille-Paris, dont il fut aussi l'instigateur, remportée par Lucien Lesna avait aussi achevée de le convaincre.

En 1904, s'inspirant du modèle italien, il créa les **Audax cyclistes**, bien décidé à relancer le grand tourisme sportif et soucieux de proposer une continuité sportive aux anciens coureurs ayant arrêté la compétition. Cent ans plus tard, les **Audax** sont plus vivants que jamais.

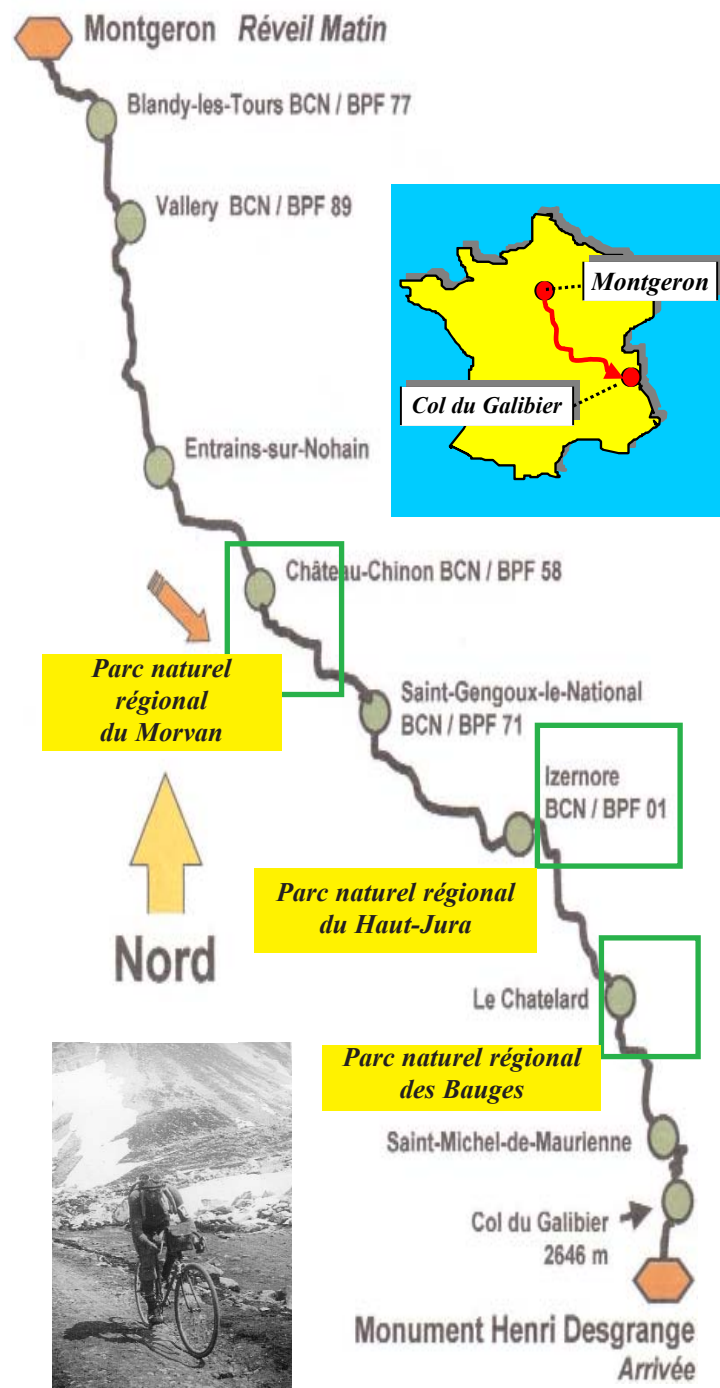
Le bel itinéraire bucolique auquel l'UAF vous convie va vous conduire de l'Île-de-France au géant des Alpes. Auparavant vous aurez traversé trois parcs régionaux, vous vous serez délecté de paysages toujours changeants, réalisé une ample moisson de BCN/BPF et de cols nouveaux parfois cachés dans la verdure.

Mais prenez aussi le temps, car les délais le permettent, d'aller visiter les curiosités essentielles signalées par votre livre de route.

Arrivé au mythique col du Galibier, au sortir du tunnel côté Briançon, un important monument a été érigé en l'honneur de Henri Desgrange, premier Président d'honneur des Audax : saluez la mémoire de ce grand homme qui apporta en son temps une pierre importante à l'édification du cyclotourisme.

Sur la route portez le casque et en toutes circonstances soyez courtois et exemplaire car la route se partage et se mérite.

Bonne randonnée !



Bulletin d'engagement

(1 par personne)

à découper ou à photocopier puis à adresser rempli et accompagné du montant de l'engagement à :

**Daniel Janan, 5 rue de Baloux,
01290 Pont-de-Veyle (France)**

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

(entourer la mention utile)

Nom : Prénom(s) :

Sexe : Année de naissance :

(pour les - de 18 ans joindre une autorisation parentale)

Nationalité :

Club (le cas échéant) :

Fédération (le cas échéant) :

Licencié FFCT n° : (le cas échéant et joindre une copie de la licence FFCT de l'année en cours)

Demeurant : n° rue

Localité..... Code postal

Pays :

Tél. (éventuellement) :

E-mail (éventuellement) :

Souhaite participer à la randonnée permanente UAF

Montgeron - Col du Galibier

Formule retenue : avec délai sans délai

(entourer la formule retenue)

Date de départ prévue :

Véhicule(s) accompagnateur(s) prévu(s) : OUI NON

(entourer la mention utile)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, l'accepter dans son entier, et je règle mon inscription par un chèque joint de..... (montant) à l'ordre de :

Union des Audax Français / Paris.

Fait à Le

Signature

Information à finalité uniquement statistique